

BURKINA FASO

Unité – Progrès – Justice

DECRET N°2012- 1009 /PM/PRES/MEF
MAH/MICA portant adoption des statuts de
la Société d'Economie Mixte BAGREPOLE.

VI SAUF N° 0749



LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

18/12/2012

VU la Constitution ;

VU le décret n°2011-208/PRES du 18 avril 2011, portant nomination du Premier Ministre ;

VU le décret n° 2012-122/PRES/PM du 23 février 2012 portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;

VU le décret n° 2012-588/PRES/PM du 12 juillet 2012 portant attributions des membres du Gouvernement ;

Sur rapport du Ministre de l'économie et des finances ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 12 septembre 2012 ;

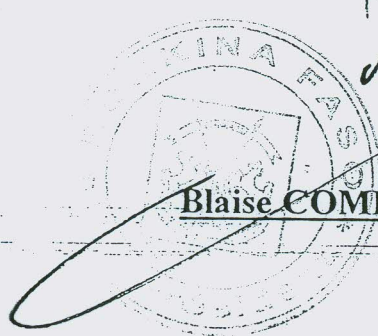
DECRETE

Article 1 : Sont adoptés les statuts de la Société de Développement Intégré du Pôle de Bagré (en abrégé BAGREPOLE), dont le texte est joint en annexe au présent décret.

Article 2 : Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Article 3 : Le Ministre de l'économie et des finances, le Ministre de l'agriculture et de l'hydraulique et le Ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 20 decembre 2012

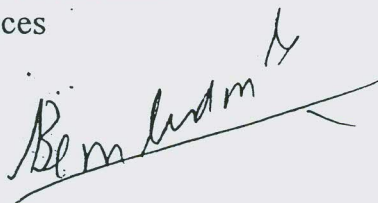

B. Com / al
Blaise COMPAORE

Le Premier Ministre



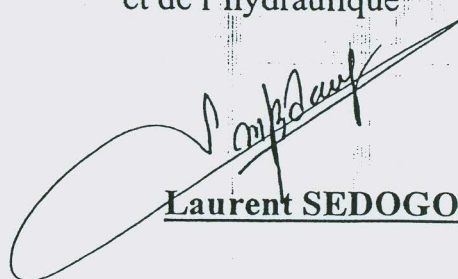
Beyon Luc Adolphe TIAO

Le Ministre de l'économie
et des finances



Lucien Marie Noël BEMBAMBA

Le Ministre de l'agriculture
et de l'hydraulique



Laurent SEDOGO

Le Ministre de l'industrie,
du commerce et de l'artisanat



Arthur Patiendé KAFANDO